



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

1366^e séanceJeudi 1^{er} juillet 1965

à 15 h 10

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Organisation des travaux (reprise des débats de la 1364^e séance)Page
9

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémen-taires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Bulgarie, Ceylan, Chine, Israël, Italie, République centrafricaine, Suède, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Organisation des travaux (E/L.1071/Rev.2)

(reprise des débats de la 1364^e séance)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner, compte tenu de la déclaration faite par le Secrétaire du Conseil à la 1364^e séance, les changements qu'il y aurait lieu d'apporter, le cas échéant, à l'ordonnance des travaux indiquée dans la note du Secrétaire général (E/L.1071/Rev.2).

2. A son avis, le Conseil devrait, pour la semaine commençant le 12 juillet, essayer de s'en tenir aux arrangements proposés, s'il veut profiter, au cours de ses débats, de la présence du Directeur général du Fonds spécial, du Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique et des Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales.

3. Avant d'inviter les membres du Conseil à présenter des observations sur la déclaration du Secrétaire, il propose un changement au calendrier des séances plé-

nières, à savoir qu'on examine le point 24 (Rapport du Secrétaire général sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies) pendant la quatrième semaine au lieu de la cinquième, pour permettre au Directeur exécutif de l'Institut d'assister à ce débat.

Il en est ainsi décidé.

4. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) dit que les membres n'ont pas eu assez de temps pour étudier les suggestions contenues dans la déclaration du Secrétaire du Conseil. Mieux vaudrait donc en remettre la discussion à un moment ultérieur de la session. Le Conseil pourrait commencer par approuver le programme de séances plénières jusques et y compris la quatrième semaine, tel qu'il figure dans la note du Secrétaire général, avec le changement que le Président vient de proposer. L'organisation des travaux pour la cinquième semaine pourrait être examinée plus tard, et l'on pourrait alors faire des propositions sur les idées que le Secrétaire a exprimées dans sa déclaration en ce qui concerne l'avenir.

5. Il ne pense pas que le Conseil ait à approuver le plan de travail de chaque comité. Il faut s'en remettre à leurs présidents du soin de proposer des changements dans l'ordre des questions, selon qu'on dispose des documents nécessaires.

6. M. PACHACHI (Irak) estime, lui aussi, qu'il est impossible au Conseil d'examiner sur-le-champ les suggestions présentées dans la déclaration du Secrétaire en ce qui concerne l'avenir. On pourrait en aborder l'étude détaillée à l'occasion du point 5 de l'ordre du jour (Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil).

7. Pour ce qui est du problème immédiat, la situation n'est peut-être pas aussi sombre que le Secrétaire l'a laissé entendre. Le Comité social dispose d'une documentation suffisante pour tous les points de l'ordre du jour, sauf pour le point 29 (Esclavage), qu'il doit aborder pendant la troisième semaine. C'est à lui de décider jusqu'à quand il pourra différer l'examen de ce point. De même, les documents dont le Comité économique a besoin seront sans doute distribués à temps pour les dates proposées dans le plan de travail, sauf en ce qui concerne le point 9 (Inflation et développement économique); le Comité pourrait décider la semaine prochaine jusqu'à quand il pourra attendre pour examiner ce point.

8. M. TREU (Autriche) dit qu'il n'est pas prêt non plus à étudier dans le détail les suggestions du Secrétaire, dont deux lui semblent toutefois particulièrement intéressantes : la publication à l'avance de résumés des

rapports volumineux et le réexamen de la règle des six semaines. Il est d'accord pour que le Conseil étudie la déclaration du Secrétaire à l'occasion du point 5 de l'ordre du jour.

9. M. RAE (Canada) approuve les suggestions faites à la 1364^e séance, à l'effet qu'on attende, pour examiner le point 12 (Questions relatives à la science et à la technique), que le texte français du dernier rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement ait été distribué. Cette question ayant une grande importance, il faut laisser à toutes les délégations le temps d'étudier le rapport.

10. La délégation canadienne estime elle aussi que, comme le Conseil du commerce et du développement doit se réunir de nouveau en août pour examiner le rapport sur sa première session, il serait bon que le Conseil économique et social tienne une courte session au début de l'automne pour examiner ce rapport et le transmettre à l'Assemblée générale, comme celle-ci l'a prié de le faire dans sa résolution 1995 (XIX). Il faudrait notamment que le Conseil économique et social examine sans trop de retard le mandat provisoire des quatre commissions du Conseil du commerce et du développement.

11. M. Rae est persuadé qu'il n'est pas hors des possibilités du Conseil de rechercher une solution aux problèmes exposés par le Secrétaire; les suggestions de ce dernier l'aideront assurément dans cette tâche et devraient donc être étudiées de près à un moment ultérieur de la session, peut-être, comme on l'a proposé, à l'occasion du point 5 de l'ordre du jour. L'action du Conseil dépend en partie du genre de documents qu'on lui présente; il pourra mieux concentrer ses discussions s'il reçoit davantage de textes « axés sur la politique à suivre et les mesures à prendre », selon les termes du Secrétaire. La suggestion selon laquelle le Conseil devrait examiner un plus grand nombre de questions à sa session d'hiver a aussi son intérêt.

12. M. ADIL (Pakistan) dit qu'en ce qui concerne la documentation, la situation est encore plus fâcheuse que les années précédentes, où les délégations avaient du moins reçu l'*Etude sur l'économie mondiale* quelques jours avant le débat et les rapports des commissions économiques régionales en temps voulu. Il faut espérer que ces documents ne tarderont pas à être distribués, afin que les délégations puissent préparer leurs déclarations sur la situation économique mondiale en fin de semaine. M. Adil reconnaît, avec le Secrétaire du Conseil, qu'il serait contre-indiqué de différer l'examen d'un grand nombre de points parce qu'il n'y a pas de documentation. Il appuie donc les suggestions du représentant du Royaume-Uni et il peut accepter l'organisation des travaux indiquée dans la note du Secrétaire général, sous réserve des modifications relatives au point 24.

13. M. VIAUD (France) dit qu'en ce qui concerne l'organisation des travaux futurs du Conseil, il partage l'avis du représentant du Royaume-Uni que la question de la documentation doit être discutée plus tard, peut-être en même temps que d'autres problèmes connexes,

comme le programme de travail et le calendrier des conférences. Il ne présentera donc pas d'observations détaillées sur les suggestions du Secrétaire, sauf sur celle qui a trait à la possibilité de déroger à la règle des six semaines. La délégation française estime que cette règle est à maintenir en tant que principe général, même si l'on sait que le Secrétariat devra s'en départir à l'occasion et se voir, comme dans le passé, critiqué par les délégations pour l'avoir fait. Cette règle a évidemment moins d'importance pour des documents tels que les rapports des organes subsidiaires du Conseil, à la rédaction desquels de nombreuses délégations auront participé.

14. Passant à l'organisation de la session actuelle, M. Viaud fait remarquer qu'habituellement, la deuxième semaine est consacrée à des discussions en séance plénière sur la situation économique mondiale et sur les questions de coordination. Les délégations peuvent se préparer à ce débat sans avoir nécessairement tous les documents; il n'y a donc aucune raison de ne pas suivre la procédure usuelle. Si le Comité économique et le Comité de coordination estiment qu'ils ne sont pas en mesure d'examiner les aspects techniques de ces questions, il leur est loisible de retarder leurs débats sur les points qui s'y rapportent.

15. Il est d'usage aussi que le Conseil étudie les rapports de ses organes subsidiaires en séance plénière; mais là encore, l'absence d'une partie de la documentation ne changera rien à la situation. Le rapport du Comité du développement industriel n'a pas encore été distribué, mais la plupart des délégations en connaissent le contenu. De toute façon, le point 11 ne sera pas abordé avant la quatrième semaine.

16. Les seules questions à examiner en séance plénière qui pourraient susciter des difficultés sont le rapport du Conseil du commerce et du développement — problème que l'on pourrait résoudre en convoquant une brève session du Conseil économique et social avant l'Assemblée générale — et l'examen préliminaire des incidences financières des décisions du Conseil, pour lequel il faut attendre que le Conseil ait reçu tous les documents nécessaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. M. Viaud est persuadé que le Secrétariat fera tout son possible pour accélérer la publication de ces documents.

17. M. Viaud reconnaît, avec le représentant de l'Irak, que l'examen des points 9 et 29 peut présenter certaines difficultés pour le Comité économique et le Comité social. Pour ce qui est du point 9 (Inflation et développement économique), le principal problème est l'absence de réponses de la part des gouvernements. La France n'en a pas envoyé, mais se propose de répondre oralement dans la déclaration qu'elle fera sur ce point au Comité économique; elle espère que d'autres délégations feront de même. Pour ce qui est du point 29 (Esclavage), la situation est différente, car le rapport du Rapporteur spécial n'a pas encore été distribué; le Comité social devra donc remanier son programme de travail en conséquence. Quoi qu'il en soit, il va sans dire que le mieux serait que les comités présentent leurs rapports au Conseil au fur et à mesure qu'ils le pourront, et que le

Conseil aménage son plan de travail selon la présentation de ces rapports.

18. Enfin, M. Viaud estime que le point 12 (Questions relatives à la science et à la technique), qui intéresse aussi bien les pays développés que les pays en voie de développement, mérite que le Comité de coordination lui consacre plus d'une semaine de discussion. D'autre part, comme il y a peu de chances que le Comité de coordination puisse aborder l'examen de ce point pendant la deuxième semaine, le Conseil lui-même ne pourra sûrement pas l'entamer avant la quatrième semaine.

19. M. ARKADIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la déclaration du Secrétaire ne porte pas seulement sur la présente session, car le Conseil a déjà bien souvent été obligé de travailler sans la documentation nécessaire. Personnellement il n'a pas grand espoir de voir la situation s'améliorer rapidement, étant donné surtout que la dernière session de l'Assemblée générale n'a vraiment pas été à ce point chargée

que le Secrétariat n'ait pu préparer les documents nécessaires pour le Conseil. D'autre part, M. Arkadiev exprime son mécontentement de ce que le Secrétaire ait omis de parler de la publication des documents en russe.

20. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil approuve le plan d'organisation de ses travaux (E/L.1071/Rev.2), jusques et y compris la quatrième semaine de la session, compte tenu des modifications suggérées au cours de la présente séance, ainsi que de la proposition du représentant de la France, tendant à ce que les rapports des comités soient examinés par le Conseil au fur et à mesure qu'ils lui parviennent. On pourrait revenir par la suite sur la question des travaux futurs, soit à l'occasion du point 5 (Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil), soit à propos de tout autre point pertinent.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 35.